

Admission à la vérification pour des appareils mesureurs de liquides

du 13 février 2001

En vertu de l'art. 17 de la loi fédérale du 9 juin 1977 sur la métrologie et conformément à l'art. 10 de l'ordonnance du 17 décembre 1984 sur la qualification des instruments de mesure (ordonnance sur les vérifications), nous avons admis à la vérification les modèles suivants. Les personnes affectées par cette approbation ordinaire peuvent faire opposition par écrit auprès de l'Office fédéral de métrologie et d'accréditation, 3003 Bern-Wabern, dans les 30 jours qui suivent cette notification.

Fabricant: Dresser Europe GmbH, Einbeck (D)

Requérant: Dresser Europe SA, Kloten (CH)



Ensembles de mesurage routiers avec calculateur électronique de prix admis.

Types: Serie-390, -395, -587, -587H, -687, -687H

10^e adjonction

Fabricant: Proces-Data A/S, Silkeborg (DK)

Requérant: BARTEC Componenten und Systeme GmbH, Gotteszell (D)



Compteur de volume électromagnétique pour liquides alimentaires.

Types: 6820-xx, 6821-xx, 6822-xx, 6823-xx, 6824-xx

1^{re} adjonction

Fabricant: Endress + Hauser AG, Reinach (CH)

Requérant: Endress + Hauser AG, Reinach (CH)



Compteur massique direct selon le principe de la force de Coriolis.

Type: PROMASS 64

Fabricant: Danfoss A/S Instrumentation, Nordborg (DK)

Requérant: Danfoss AG Hydraulik-Komponenten, Frenkendorf (CH)



Compteur massique direct selon le principe de la force de Coriolis.

Type: MASSFLO

13 février 2001

Office fédéral de métrologie et d'accréditation:

Le directeur, Wolfgang Schwitz